

N° 279 Du 16 messidor an 12

Laissez passer librement Jean Roche ^{veuf} domicilié à 18 municipalité
natif de Vigian département de Cantal âgé de 33 ans, taille
d m 625 m cheveux et sourcils châtains yeux gris
front ord. nez petit bouche moyenne menton roux visage

petit inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac
en date du 22 prairial an 12 et sur l'attestation du citoyen J. Delort demeurant
à Aurillac et du citoyen J. Baptiste Brin demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et lui Roche

Roche Mme Delort

N° 280 Du 2 jour

Laissez passer librement Pierre Jarrige ^{porteur de son passeport} domicilié à 18 municipalité
natif de Vigian département de Cantal âgé de 25 ans, taille
d m 650 m cheveux et sourcils châtains yeux gris
front quarré nez ordinaire bouche petite menton roux visage
une marque de petite vérole inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac
en date du 22 prairial an 12 et sur l'attestation du citoyen J. Delort demeurant
à Aurillac et du citoyen J. Baptiste Brin demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et lui Jarrige

Jarrige Mme Delort

N° 281 Du 2 jour

Laissez passer librement François Chanute ^{veuf} domicilié à 18 municipalité
natif de Chalvignac département de Cantal âgé de 32 ans, taille
d m 171 m cheveux et sourcils châtains yeux roux
front deux fois nez aquatin bouche petite menton petit visage
roux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac
en date du 22 prairial an 12 et sur l'attestation du citoyen J. Delort demeurant
à Aurillac et du citoyen J. Baptiste Brin demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et lui Chanute

Chanute Mme Delort